

## NOTE COMPLEMENTAIRE – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Projet de renouvellement de la carrière et d'extension des activités connexes  
Commune de Combaillaux (34)

**Rédaction :**

Hugo FONTES  
Chargé d'étude - Botaniste

**Relecture :**

Jérémie FEVRIER  
Chargé d'étude - entomofaune, herpétofaune

**Sous la responsabilité de :**

Bruno BARBANSON  
Directeur et Gérant de CBE SARL

Aperçu du site à défricher – CBE 2014



– Juillet 2016 –



**CBE SARL**  
**Cabinet Barbanson Environnement**

176 Avenue de la Royale  
Zone Artisanale "Les Cousteliers"  
34160 CASTRIES

Tel : 04.99.63.01.84 / Fax : 04.99.23.06.15  
[cbe@barbanson-environnement.fr](mailto:cbe@barbanson-environnement.fr)

## Sommaire

<b>I. Description du site</b> .....	<b>3</b>
I.1. Localisation et délimitation du site .....	3
I.2. Description du boisement .....	6
I.2.1. Formation arborée .....	7
I.2.2. Formations arbustive mixte .....	8
<b>II. Incidences du défrichement</b> .....	<b>10</b>

### Cartes

Carte 1 : contexte géographique du projet .....	3
Carte 2 : localisation du projet de défrichement au sein de l'entité boisée locale .....	4
Carte 3 : localisation des deux principaux secteurs visés par le défrichement (parcelles AX 7 & AX 12) vis-à-vis du périmètre sollicité pour le renouvellement de la carrière (source : Lafarge Holcim) .....	5
Carte 4 : localisation des secteurs à défricher sur les parcelles AX 11, AX 13, AX 14, AW 1 et AW 2 (source : Lafarge Holcim) .....	5
Carte 5 : cartographie des habitats naturels .....	6
Carte 6 : principaux milieux présentant un état boisé et concernés par le défrichement .....	7

## I. Description du site

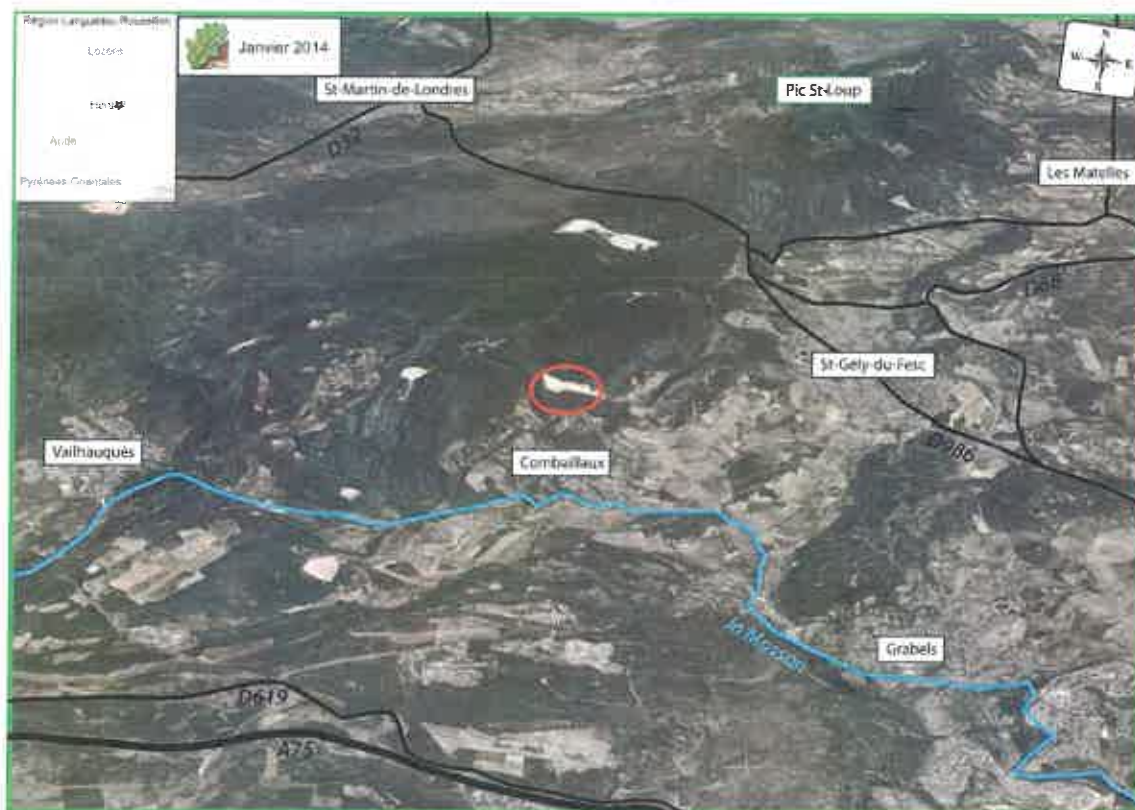
### I.1. Localisation et délimitation du site

Le projet de renouvellement de la carrière et d'extension des activités connexes concerne les communes de Combaillaux et de Murles, au nord du département de l'Hérault, dans la région Languedoc-Roussillon. Il est plus précisément situé au niveau des lieux-dits « l'Arboussas » et « Courneyrède » à l'extrémité nord de la commune de Combaillaux et au lieu-dit La Roumanissière sur la commune de Murles, dans un secteur assez boisé et vallonné correspondant à l'unité paysagère « les bois et garrigues au sud du Pic Saint-Loup » (Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon, DREAL-LR). Ces reliefs calcaires sont exploités par plusieurs carrières telles que celles de Viols-le-Fort, Argelliers, Murles et Combaillaux.

Au sud-ouest s'étend l'entité correspondant aux reliefs de la Montagne de la Moure et du Causse d'Aumelas, où dominent les garrigues. L'agglomération montpelliéraine est proche, située à environ 5 kilomètres au sud-est du projet. L'urbanisation est ainsi assez marquée localement avec notamment la proximité, à l'est, de Saint-Gély-du-Fesc. En conséquence, on observe un réseau routier bien développé, avec en particulier l'autoroute A75 au sud et la route départementale RD986 à l'est. A moins de 2 km au sud du projet passe la rivière *La Mosson*, qui se jette plus au sud dans l'étang littoral de l'Arnel.

Les activités connexes concernent notamment la création d'un merlon de stockage définitif des matériaux stériles (graves argilo-limoneuses) issus de l'exploitation de la carrière.

La localisation du projet dans son contexte géographique est figurée ci-dessous.



Carte 1 : contexte géographique du projet

Le projet de renouvellement d'exploitation et d'extension des activités connexes de la carrière de Combaillaux prévoit ainsi l'extension de l'emprise, notamment au sud et à l'ouest de la carrière actuelle, où des boisements sont présents. Ces boisements font partie de l'entité arborée du *Bois de Valène*, représentée sur la carte suivante vis-à-vis de la carrière. Le *Bois de Valène* est intégralement constitué de Chênaie verte, par endroits en mélange avec de la chênaie pubescente. Il représente une surface d'environ 2 250 ha.



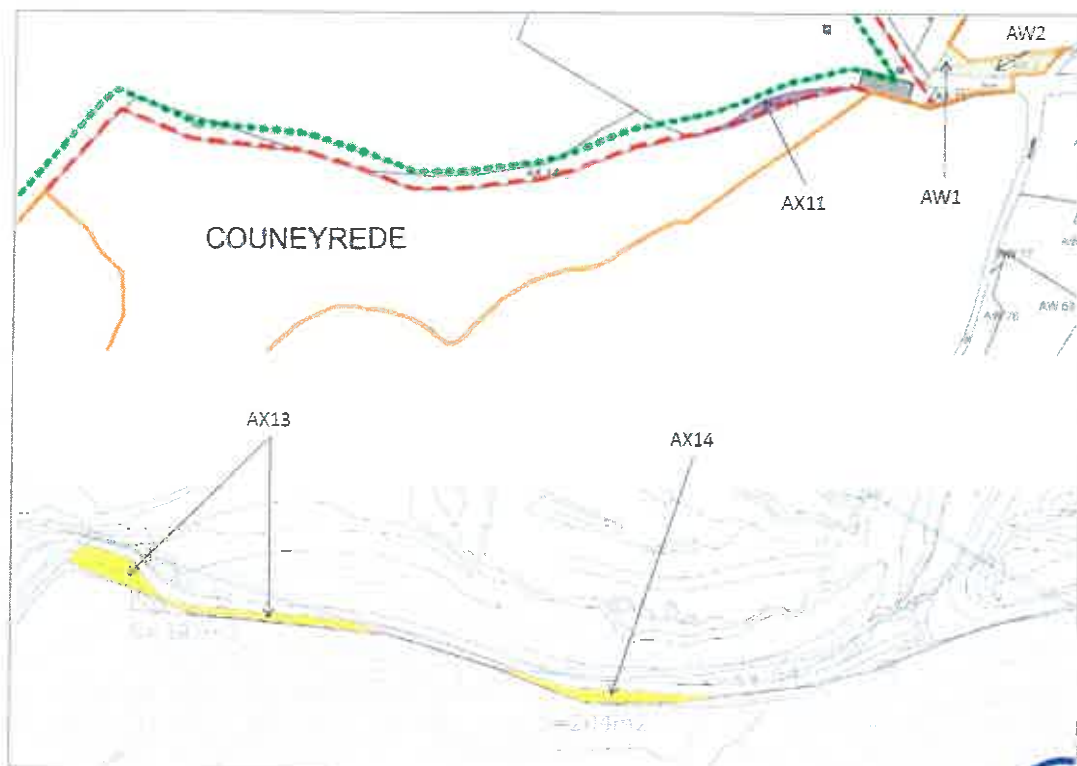
Le projet de renouvellement d'exploitation de la carrière et de la création d'une zone de stockage au sud implique donc le défrichement de boisements. Ce défrichement concerne principalement deux parcelles : la parcelle AX 7, à l'ouest de la carrière et qui correspond à la zone à extraire (en jaune sur la carte qui suit), et la parcelle AX 12, au sud de la carrière et où doit être créé un merlon constitué de stériles (en violet sur la carte).

A cela s'ajoutent cinq petites parcelles, situées au sud de la carrière (AX 11, AX 13 & AX 14) ainsi qu'à l'entrée du site (AW1 & AW 2). Ces deux dernières parcelles concernent la mise en place d'une plateforme de lavage des roues des camions au sortir du site, la création de bassins de rétention des eaux de ruissellement ainsi qu'un élargissement de l'entrée du site facilitant le flux de camions. Les parties de parcelles AX 11, AX 13 et AX 14 qui seront défrichées seront intégrées au futur merlon.

L'emprise à défricher sur ces parcelles est matérialisée sur la carte 4.  
Le défrichement concerne une surface totale de 7 ha 56 a 42 ca.



Carte 3 : localisation des deux principaux secteurs visés par le défrichement (parcelles AX 7 & AX 12) vis-à-vis du périmètre sollicité pour le renouvellement de la carrière (source : Lafarge Holcim)

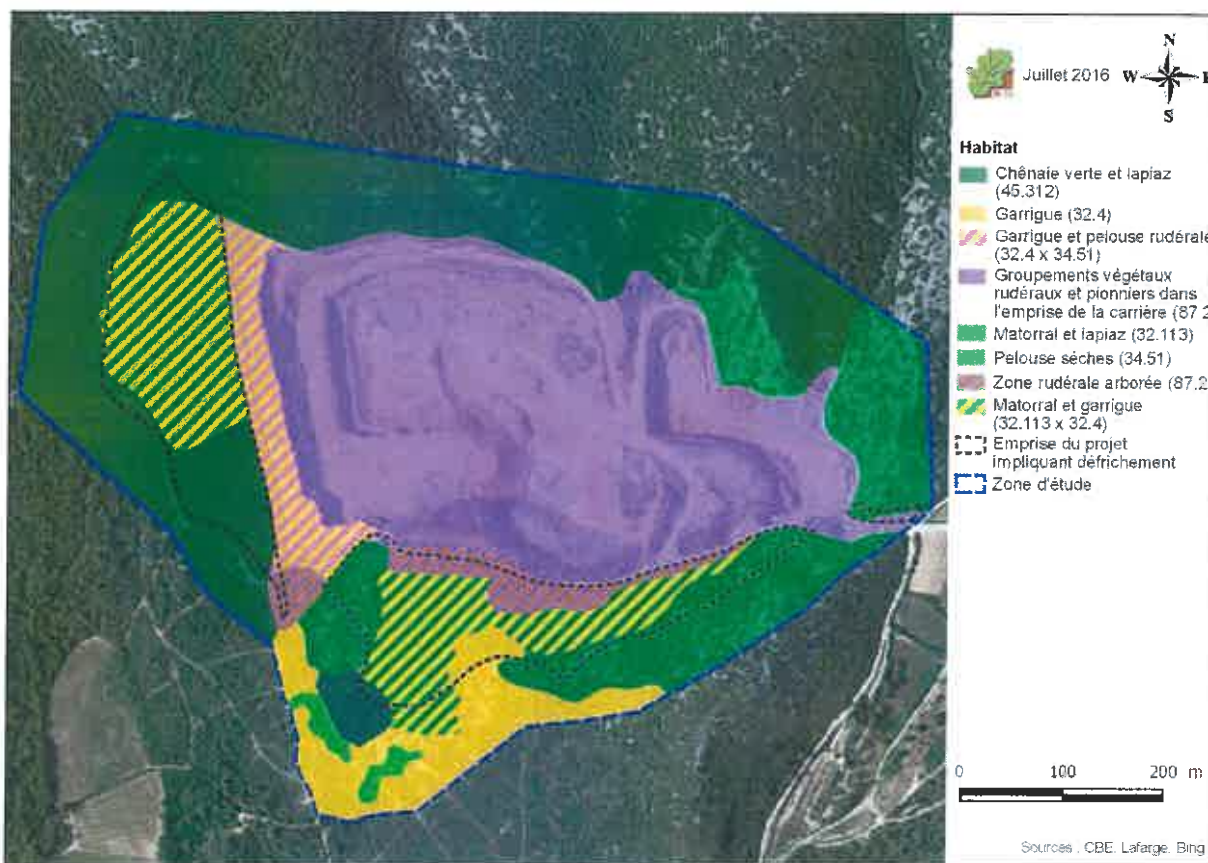


Carte 4 : localisation des secteurs à défricher sur les parcelles AX 11, AX 13, AX 14, AW 1 et AW 2 (source : Lafarge Holcim)

## I.2. Description du boisement

Les boisements de la zone d'étude sont naturels, dans le sens où ils ne sont pas issus de plantations, mis à part un petit secteur adjacent à la carrière. Le secteur a très probablement connu, par le passé, une activité pastorale pour les secteurs les plus ouverts, et une exploitation des boisements en taillis. Actuellement, les milieux correspondant à un état boisé sont des formations buissonnantes à arborées où domine ponctuellement le Chêne vert *Quercus ilex*.

De nombreuses formations végétales différentes sur le plan écologique ont été initialement identifiées au lieu du défrichement (CBE 2014<sup>1</sup>). La carte suivante, extraite du Volet Naturel d'Etude d'Impact (VNEI) réalisé en 2014 par CBE délimite ces formations.



Carte 5 : cartographie des habitats naturels

Dans une optique sylvicole, nous ramèneront ces groupements naturels à deux principales catégories, plus en phases avec les besoins du présent dossier :

- formations arborées,
- formations arbustives mixtes.

La carte ci-après illustre la localisation de ces deux types de formations vis-à-vis des parcelles concernées par la demande d'autorisation de défrichement.

<sup>1</sup> Cabinet Barbanson Environnement 2014. Volet Naturel d'Etude d'Impact concernant le projet de renouvellement et de zone de stockage de la carrière de Combaillaux. 202 p.



Carte 6 : principaux milieux présentant un état boisé et concernés par le défrichement

### 1.2.1. Formation arborée

Cette catégorie concerne une surface de 1,9 ha.

Il s'agit essentiellement de jeunes taillis de Chênes verts *Quercus ilex* (environ 50 ans) qui forment un couvert arboré de 4 à 6 m de haut. La formation est dense et son recouvrement avoisine les 100 %. Chaque souche comporte plusieurs brins (5-6 brins par souche en moyenne), chacun de ces brins possède un diamètre limité (de l'ordre de 20 cm pour les plus gros individus). Cette formation végétale est à rapprocher du *Quercion-ilex*, il s'agit ici d'un habitat d'intérêt communautaire classé à l'annexe I de la Directive Habitats, sous l'appellation « Forêts à *Quercus ilex* et *Q. rotundifolia* », code N2000 : 9340. L'état sanitaire de ce boisement est considéré comme bon.

Cette formation est essentiellement présente à l'ouest de la carrière (environ 1 ha). La zone concernée par le stockage de matériaux stériles, au sud de la carrière, présente également une petite zone de chênaie verte (extrémité sud-ouest). La surface de chênaie verte à défricher dans le cadre du projet représente donc une part minime de l'entité du *Bois de Valène* (< 1/ 2 000<sup>ème</sup>)

Une formation arborée essentiellement composée d'essences horticoles (Cyprès de l'Arizona *Cupressus arizonica*, Arbre de Judée *Cercis siliquastrum*, Micocoulier *Celtis australis*) et de quelques Chênes verts est présente au pied du talus qui borde le sud de la carrière. Les arbres qui y sont présents sont répartis de manière éparse. Ils sont de taille modérée, atteignant 5 à 6 m pour les plus imposants. Une zone arborée de nature similaire est également présente à l'extrémité sud de la future zone d'extraction (cartographiée comme « zone rudérale arborée » dans le VNEI, cf. carte 5).



**Photo 1 : formation arborée artificielle en pied de talus – CBE 2014**

### **I.2.2. Formations arbustive mixte**

Cette catégorie occupe une surface d'environ 5,6 ha.

Dans la partie la plus à l'ouest, il s'agit d'un secteur débroussaillé (décapage) entre 1994 et 1995 où les repousses de Chêne vert, d'Arbousiers et de buissons sclérophylles sont vigoureuses. La strate arborée est inexistante et la strate arbustive atteint au maximum 2 à 3 mètres de hauteur. Son recouvrement est d'environ 70 %.



**Photo 2 : secteur ouest – CBE 2014**

Le secteur le plus au sud est majoritairement dominé par une garrigue à Chêne kermès dense, ponctuée de chênes verts, ponctuellement abondants. Le Chêne vert, d'âge et de taille variable dans ce secteur, doit occuper entre 10 et 15 % de la surface de l'habitat.





Photo 3 : secteur sud – CBE 2014

Ces formations arbustives hétérogènes sont à rapprocher du *Rhamno lycioidis-Quercion cocciferae*, formation des manteaux forestiers méditerranéens. Cet habitat évolue naturellement vers la chênaie verte qui constitue un stade forestier mature localement. Les garrigues et matorrals plus ou moins arbustifs sont donc voués à évoluer vers la Chênaie verte en l'absence de perturbation humaine sur le moyen ou le long terme. Il s'agit donc d'un boisement en devenir.

Le petit secteur devant être défriché à l'entrée de la carrière (parcelles AW 1 et AW 2, 800 m<sup>2</sup>) correspond également à de la formation arbustive mixte. Il s'agit ici d'un secteur très rocheux où le recouvrement ligneux est faible (30 à 50 %). Les essences dominantes sont le Chêne kermès et le Chêne vert. Etant donné la pente importante et le caractère très rocheux du secteur, la dynamique de la végétation est ici très lente.



Photo 4 : vue du petit secteur à défricher à l'entrée de la carrière (AW 1 & AW 2) (source : Google Street View)

## II. Incidences du défrichement

Le défrichement implique la destruction d'environ 7,5 ha au total où l'état boisé a été défini. Il s'agit essentiellement de chênaie verte (taillis dense relativement jeune) et de formations arbustives mixtes (garrigues, matorral) vouées, pour la plupart, à évoluer vers la chênaie verte.

Sur le plan naturel, ces formations présentent un intérêt certain, aspect déjà traité dans le Volet Naturel d'Etude d'Impact finalisé par CBE en 2014. Afin de prendre en considération ces enjeux écologiques, le projet a évolué pour éviter au maximum la destruction d'habitat naturel d'intérêt. Cette mesure de réduction a permis de réduire l'emprise du projet, et ainsi diminuer la surface à défricher. Un patch de chênaie verte a ainsi été écarté du projet en limite sud-ouest de la future zone de stockage de stériles. De plus, l'exploitation du gisement de la carrière a été optimisée et permet de limiter l'extension du périmètre de défrichement).

Sur le plan sylvicole, ces milieux présentent un faible intérêt du fait de la faible ressource en bois qu'ils représentent actuellement. Ces boisements ont également un faible potentiel de production du fait des conditions stressantes du milieu (stress hydrique notamment). Notons également que le projet de défrichement de 7,5 ha prend place au sein d'une matrice forestière de plus grand intérêt (boisements de Chênes verts à fort recouvrement arboré et globalement plus âgé) : le *Bois de Valène* (cf. carte 2). La perte forestière qu'implique le défrichement est donc de faible importance au regard des milieux concernés et du contexte local.